COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2017

Nombre de conseillers municipaux : 11 présents / 11 voix

Présents: MM. Christine Chaffard, Philippe Bolzoni, Didier Chaffard, Gilbert Chatel, Nadia Chatel Louroz, Philippe Gevaux, Patricia Lopez Luiset, Pierre-Henri Mossuz, , Eric Pagnod, Christine Reignier, Marc Sintes.

Absents: MM. Fabrice Magreault, José Evangelista, Angelo Parisi

Le conseil municipal valide le PV du conseil municipal du 10 avril 2017 et désigne M. SINTES Marc, secrétaire de séance.

1) Lancement de la révision du PLU

Il est présenté par le cabinet Territoire au conseil municipal l'agenda et le déroulement de la révision du PLU. Il est également expliqué au conseil municipal les différentes raisons pour lesquelles il faut réviser le PLU.

2) Emprunt auprès de la caisse d'épargne - Relais du Môle

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement établie par la Caisse d'Epargne de Rhône Alpes, décide :

ARTICLE 1:

Pour financer ses investissements, la commune de Saint Jean de Tholome contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes :

- Un emprunt moyen long terme de la somme maximum de 220 000 euros, au taux de 1.43% sur 15 ans à échéances annuelles.
- Le prêt sera versé au plus tard trois mois après la signature du contrat par la Caisse d'Epargne. Les intérêts sont calculés en base forfaitaire de 30 / 360 jours. L'amortissement du capital est progressif.

La commission d'engagement est de 0.10 % du capital emprunté.

ARTICLE 2:

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les contrats de prêt.